



ROB

RAPPORT d'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Présenté au conseil communautaire en séance le 28 janvier 2021

Table des matières

INTRODUCTION	3
ELEMENTS DE CONTEXTE	4
1. FINANCES LOCALES : LES GRANDS EQUILIBRES ACTUELS	5
2. LES PRINCIPAUX ELEMENTS DE LA LOI DE FINANCES 2021 :	9
2.1 Suppression de la taxe d'habitation et remplacement par des transferts de fiscalité :	9
2.2 Baisse de 10 mds € des impôts de production :	9
2.4 Autres mesures :	9
LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021	10
POUR LA CCPO	10
1. LE VOLET FINANCIER	10
1.1 LES GRANDS PARAMETRES DE LA GESTION 2020 :	10
1.2 LES HYPOTHESES D'EVOLUTION ENVISAGEES ET LES MARGES DE MANŒUVRE POUR CONSTRUIRE LE PROJET DE BUDGET :	13
1.3 FOCUS SUR LES BUDGETS ANNEXES	14
1.4 LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS	15
1.5 ETAT DE LA DETTE	16
2 LE VOLET RESSOURCES HUMAINES	18
2.1 STRUCTURE DES EFFECTIFS ET DEPENSES DE PERSONNEL	18
2.2 DETAILS ELEMENTS DE REMUNERATION	21
2.3 MOUVEMENTS DE PERSONNEL	22
2.5 LES ORIENTATIONS 2021	23

INTRODUCTION

Conformément à l'article 11 – Titre II de la Loi 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration territoriale de la République, l'examen du budget primitif doit être précédé d'une phase préalable, constituée par le débat de l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires. Ce Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue une phase importante destinée à éclairer le vote des élus et doit intervenir dans un délai de 2 mois précédant le vote du budget.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7/08/2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat et en créant de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux dont certaines ont fait l'objet de décrets d'application.

Le décret 2016-841 du 24 juin 2016 précise ainsi le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire qui doit non seulement présenter un volet financier mais également un volet ressources humaines. Cette présentation s'impose tant au budget principal qu'aux budgets annexes. Le DOB devra également s'attacher dorénavant à l'évolution prévisionnelle et tendancielle des dépenses réelles de fonctionnement ainsi qu'au niveau et à l'évolution de la dette et du besoin de financement.

Par ailleurs, les dispositions de la loi NOTRe imposent aux collectivités locales que soit votée par leur assemblée délibérante une délibération spécifique prenant acte de la tenue du DOB et de l'existence du rapport sur la base duquel il se tient. La délibération doit faire apparaître la répartition des voix sur le vote.

L'obligation de transmission du rapport au représentant de l'Etat s'applique à l'ensemble des collectivités et le rapport est également transmis par l'établissement public de coopération intercommunale aux maires des communes qui en sont membres dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public au siège de l'établissement public de coopération, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire et le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

ELEMENTS DE CONTEXTE

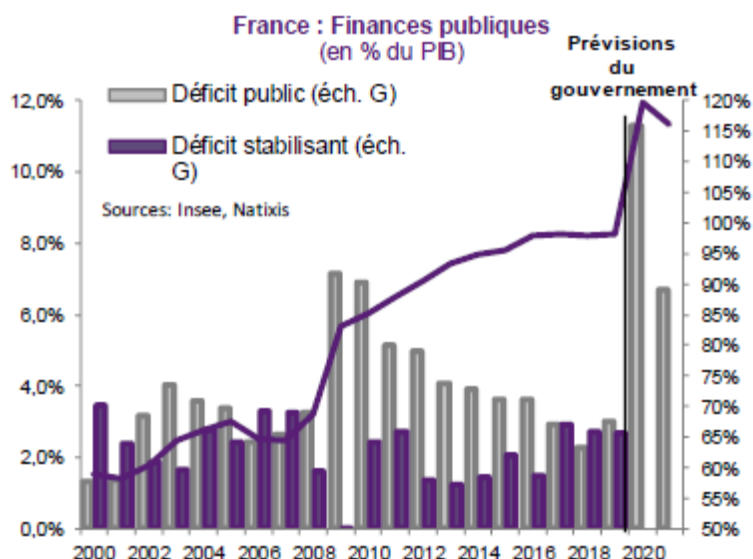
La loi de finances 2021 s'inscrit dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 qui encadre l'évolution annuelle moyenne des dépenses de fonctionnement des collectivités (communes, EPCI, départements et régions) à +1,2% par an (+1,1% pour les communes et leurs EPCI) et vise une réduction du besoin de financement des collectivités de 13 milliards d'euros sur ces 5 ans, à raison de 2,6Mds €/an.

Cet encadrement vise à réduire la dette publique dont les collectivités ne représentent toutefois qu'environ 10%, contre 80% pour les administrations d'Etat et 10% également pour les administrations de sécurité sociale.

La loi de finances 2021 s'inscrit dans le contexte de la crise sanitaire qui a fortement bousculé les repères économiques et financiers depuis le printemps 2020.

En effet, l'activité aura subi des dents de scie très forte avec les deux périodes de confinement qui ont abouti à une contraction finale de la croissance de plus de 10% par rapport à 2019, avec des secteurs sources de fortes interactions sociales (transports, restauration, hébergement, tourisme) qui auront été particulièrement et durablement affectés.

L'action des pouvoirs publics à tous les niveaux (l'Union Européenne avec un plan de relance de 750 mds € et un dispositif de soutien aux programmes de chômage de courte durée de 100 mds €, l'Etat (490 mds € de mesures d'urgence et 100 mds € de plan de relance dont 40mds € financés par l'UE), les collectivités territoriales en accompagnement des mesures de l'Etat) aura permis de contenir les conséquences les plus dramatiques de cette crise sanitaire sur les acteurs économiques au prix d'une envolée du déficit public autour de 11,3% du PIB contre 3% en 2019 et de la dette publique qui devrait atteindre 120% du PIB d'après le 4^{ème} projet de loi de finances rectificative pour 2020, contre 100% fin 2019.



Il faut toutefois noter qu'à ce stade seule une partie des mesures nationales représentant environ 64,5Mds € aura un impact direct sur le solde public en 2020 puisque une large partie des aides est octroyée sous forme remboursable.

Néanmoins, au 1^{er} semestre 2020, 750.000 personnes ont perdu leur emploi salarié en France, effaçant ainsi en quelques mois les 692.000 créations d'emplois accumulées sur les deux années et demie précédentes. A la fin du 3^{ème} trimestre 2020, le taux de chômage était ainsi remonté à 9% de la population active et il pourrait monter jusque 11% à la mi-2021, avant de revenir aux alentours de 8% fin 2022 grâce à un effet rebond de la croissance, si toutefois la crise sanitaire est définitivement maîtrisée.

La perspective de croissance pour 2021 est évaluée à ce stade à 5,7% compte-tenu de l'effet rebond attendu, avec une inflation tombée à 0,5% en 2020 et une perspective 2021 autour de 0,6% et des taux d'intérêt qui resteraient très bas pour l'Etat et les collectivités.

L'impact financier de la crise sanitaire sur les entités publiques locales est évalué à 20mds € sur 3 ans, à comparer avec des dépenses de fonctionnement évaluées à 700 mds € sur la même période.

Les estimations 2020 des comptes des collectivités montrent une forte augmentation de leur épargne brute (+8,5%) liée à une augmentation plus dynamique de leurs recettes de fonctionnement (227,3 Mds€ +2,1%) que de leurs dépenses de fonctionnement (187,9Mds€ +0,9%). Ceci a permis de conforter le regain d'investissement déjà engagé (58,2Mds€ +9,2% en 2019) qui, pour les communes et EPCI correspond avec le cycle traditionnel de fin de mandat.

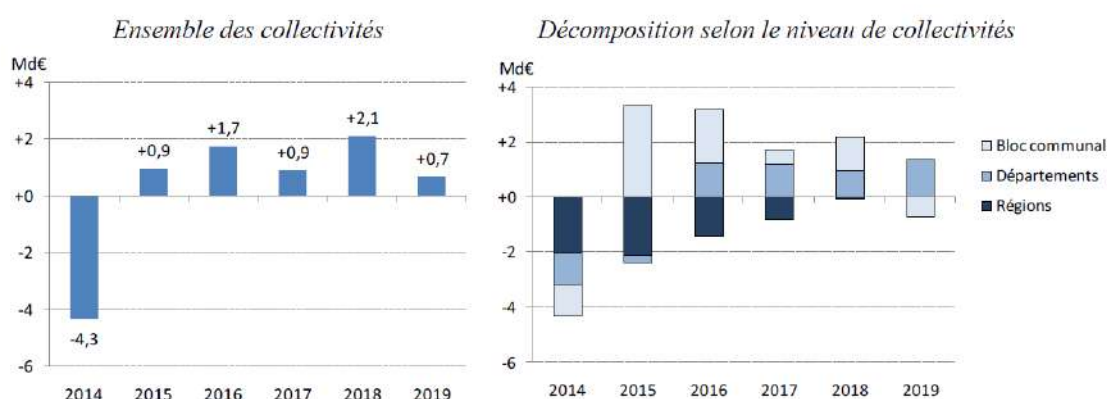
L'encours de la dette des collectivités a progressé en 2019 de 0,5% à 175,6Mds€ à la faveur de taux bas et stables, alors même que les collectivités sont en capacité de financement depuis 2015.

Dans le détail, l'épargne brute des communes a augmenté de 6,5% à 13,2Mds€ et celle des EPCI de 11,2% à 6,2Mds€. La trésorerie des communes représente plus de 20 Mds€ au 31 décembre 2019.

1. FINANCES LOCALES : LES GRANDS EQUILIBRES ACTUELS

A l'échelle macroéconomique, les grands équilibres des finances locales montrent que les collectivités maîtrisent leurs dépenses de fonctionnement et augmentent leurs dépenses d'investissement.

GRAPHIQUE 12 - CAPACITE (+) OU BESOIN (-) DE FINANCEMENT DES COLLECTIVITES LOCALES SELON LE NIVEAU DE COLLECTIVITES

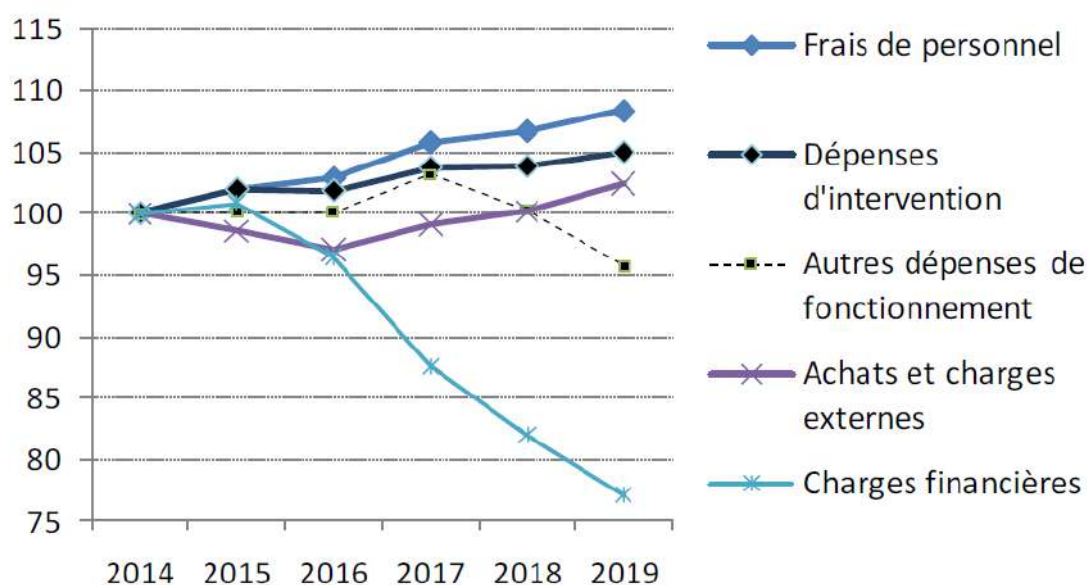


Lecture : en 2019, les collectivités locales ont dégagé une capacité de financement de + 0,7 Md€. Le bloc communal a contribué à cette capacité à hauteur de - 0,7 Md€, les départements à hauteur de + 1,4Md€ et les régions à hauteur de - 0,0 Md€.

Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

GRAPHIQUE 5 - ÉVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT
SELON LA NATURE DES DEPENSES

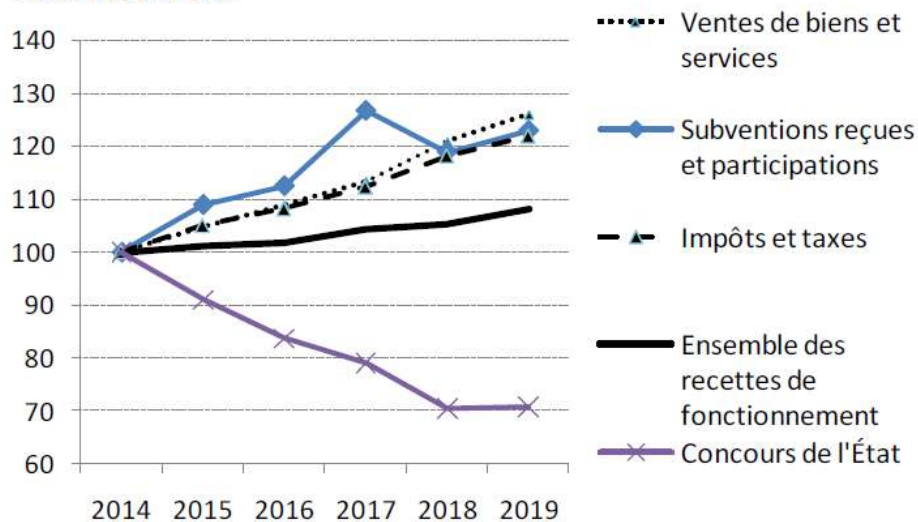
indice 100 en 2014



Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

GRAPHIQUE 6 - ÉVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT
SELON LA NATURE DES RECETTES

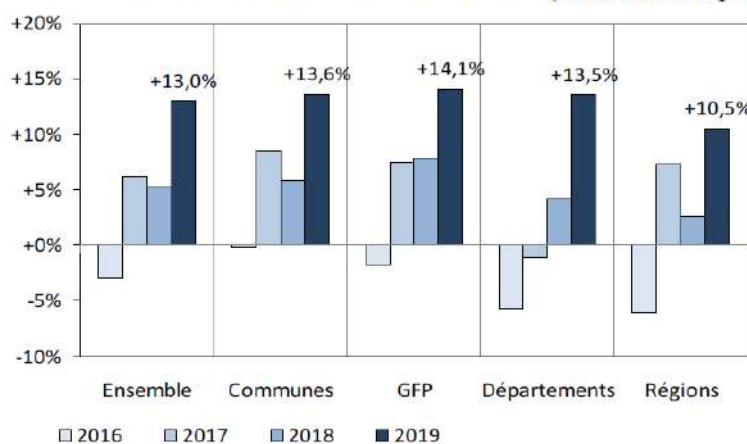
indice 100 en 2014



Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

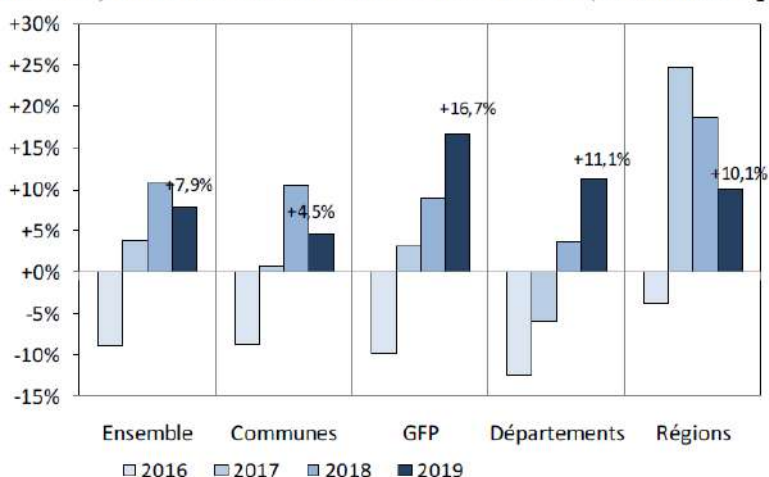
Evolution des investissements publics locaux :

GRAPHIQUE 10 - TAUX DE CROISSANCE ANNUELS DE L'INVESTISSEMENT SELON LE NIVEAU DE COLLECTIVITE (évolutions à périmètres constants)



Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

GRAPHIQUE 11 - TAUX DE CROISSANCE ANNUELS DES RECETTES D'INVESTISSEMENT (HORS EMPRUNTS) SELON LE NIVEAU DE COLLECTIVITE (évolutions à périmètres constants)

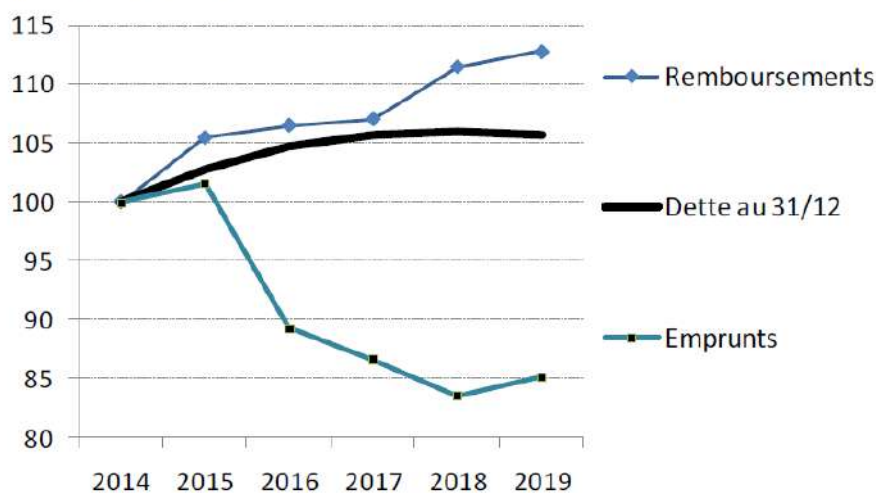


Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

Le stock de dette s'est stabilisé en 2018 pour la première fois depuis 2003 et la capacité de désendettement évolue favorablement au regard de l'augmentation de l'épargne brute. Par ailleurs, le renouvellement de la dette génère des annuités moins lourdes du fait des taux bas.

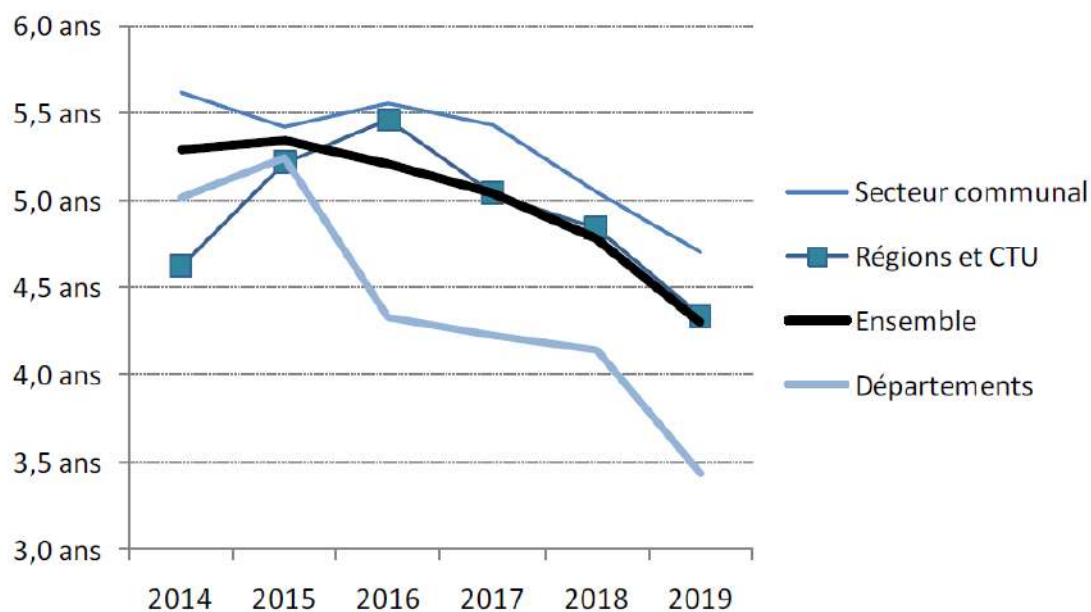
GRAPHIQUE 13 - ÉVOLUTION DES ELEMENTS DE LA DETTE DEPUIS 2014

indice 100 en 2014



Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

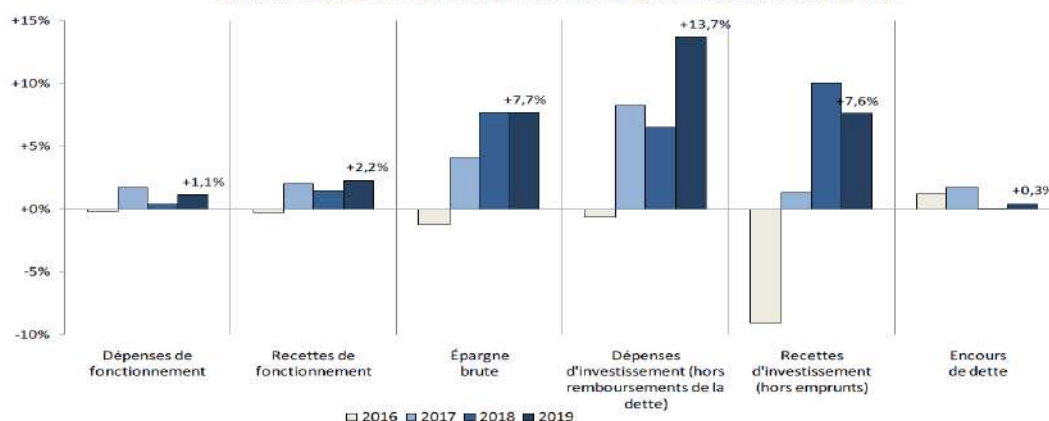
GRAPHIQUE 14 - CAPACITE DE DESENETTEMENT SELON LE NIVEAU DE COLLECTIVITE



Lecture : la capacité de désendettement (dette / épargne brute) répond à la question : en combien d'années une collectivité peut-elle rembourser sa dette si elle utilise pour cela la totalité de son épargne brute ? On l'exprime en années : si elle baisse, la situation s'améliore (tant que l'indicateur reste positif).

Source : DGCL. Données : DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

GRAPHIQUE 1 – TAUX DE CROISSANCE ANNUELS DES PRINCIPAUX AGREGATS COMPTABLES DES COMMUNES ET DE LEURS GROUPEMENTS A FISCALITE PROPRE



Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

2. LES PRINCIPAUX ELEMENTS DE LA LOI DE FINANCES 2021 :

2.1 Suppression de la taxe d'habitation et remplacement par des transferts de fiscalité :

- Affectation d'une fraction de la TVA aux EPCI à fiscalité propre et aux Départements
- Affectation de la part départementale de TFB aux communes

2.2 Baisse de 10 mds € des impôts de production :

- Réforme des valeurs locatives des locaux industriels (division par 2) générant un allègement de 1,54 mds € de CFE et 1,75 mds € de TPFB pour 32.000 entreprises.
- Baisse du taux de CVAE des entreprises à hauteur de la suppression de la part régionale (50%)
- Baisse du plafond de contribution à la CET de 3% à 2% de la valeur ajoutée des entreprises

2.3 Des transferts financiers de l'Etat vers les collectivités qui s'adaptent à l'évolution du paysage fiscal et totalisent à 104,4 Mds € (-10%)

- Une diminution de la fiscalité transférée liée à la fin des dégrèvements de la TH (13Mds en 2020) puisque le produit de la TH est affecté en 2021 au budget de l'Etat.
- Un niveau de DGF stabilisé à 26,75 mds € avec des dotations d'intercommunalité et de péréquation quasi-stables. Toutefois, à l'horizon 2022, le mode de calcul des indicateurs utilisés pour l'attribution des dotations tiendra compte des évolutions de la fiscalité.
- Un FCTVA en croissance de 9% grâce à la bonne reprise de l'investissement public local depuis 2017 avec la mise en œuvre de l'automatisation pour les collectivités le percevant dès l'année de la dépense.
- La création de la compensation des pertes de recettes fiscales des collectivités liées à la diminution des impôts de production (CVAE, CET)
- Le soutien exceptionnel de l'Etat au profit du bloc communal confronté à des pertes de recettes fiscales et domaniales du fait de la crise sanitaire
- Des dotations de soutien à l'investissement public local (DPV, DETR et DSIL) stabilisées à hauteur de 1,8 Mds €

2.4 Autres mesures :

- Revalorisation des valeurs locatives de 0,5 % (TFB, TFNB)
- Maintien du FPIC à 1Md€.
- Simplification de la taxe sur la consommation finale d'électricité

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021 POUR LA CCPO

1. LE VOLET FINANCIER

1.1 LES GRANDS PARAMETRES DE LA GESTION 2020 :

2020 a été la première année d'exercice budgétaire pour la CCPO dans sa configuration ramenée aux 23 communes de 2016.

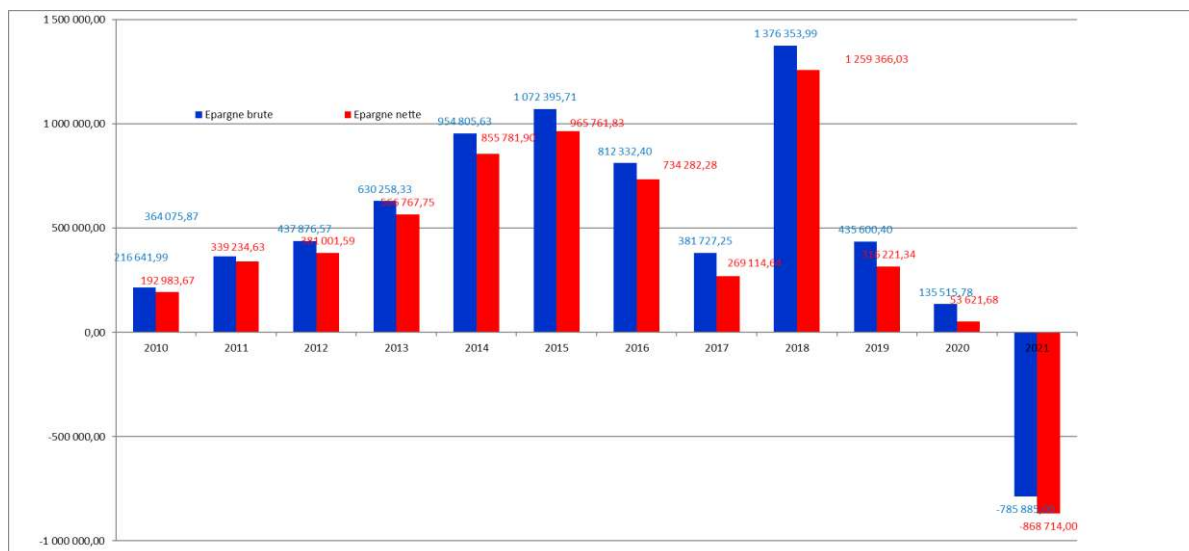
- Suite à la procédure de défusion intervenue avec la CCSOC, un contrat de réciprocité tripartite a été signé sous les auspices de l'Etat portant engagement de rétrocession par Grand Calais à la CCPO de la moitié des recettes fiscales issues du site Eleclink sur Peuplingues, qui sont évaluées à 1.500.000 €/ an au moins à compter de l'année de leur perception et pour une durée de 12 ans tacitement reconductible.
- La réalisation du plan prévisionnel d'investissements s'est poursuivie en 2020 avec les programmes de maison de Pays de l'Ardrésis, de la fibre numérique et de l'Opération programmée d'amélioration de l'Habitat. L'exercice a par ailleurs été consacré à la maturation des projets de signalétique, du tiers-lieu numérique et de la maison de pays de Licques dont la réalisation concernera fortement l'exercice budgétaire 2021.
- L'ouverture de la maison de pays de l'Ardrésis en janvier 2020 a impacté la section de fonctionnement.

A l'issue de l'exercice 2020, le budget général de la CCPO a finalement dégagé une épargne nette (RRF-DRF-remboursement du capital) = capacité d'autofinancement nette de 53.000 €, contre 311.630,96 € en 2019 (3,1 % des RRF).

Cette dégradation de l'épargne nette avait été anticipée dès le débat d'orientations budgétaires qui tablait même sur une épargne nette négative.

Cette épargne nette légèrement positive est renforcée par le solde positif de la section de fonctionnement du budget OM qui, après versement de la subvention d'équilibre de 203.000 € du budget général pour couvrir le déficit de fonctionnement lié aux opérations d'ordre (amortissements), génère quant à lui une épargne nette d'environ 60.000 €, compensant les pertes enregistrées sur les budgets ZAE en 2020 (de l'ordre de 60.000€ également (pas de vente et peu de travaux mais couverture de l'avant dernière annuité d'emprunt de la ZAE du moulin à huile).

Grappe suivant : Evolution de l'épargne brute et nette du budget général. Les perspectives budgétaires sont naturellement exagérées par les mesures prudentielles de minoration des recettes et de marge sur les crédits de dépenses ouverts. La tendance structurelle est toutefois clairement à une érosion de la capacité d'autofinancement avec une perspective négative sur 2021.



Concernant la section d'investissement, les dépenses d'équipement brutes 2020 ont été de 1.870.000 € tous budgets globalisés contre 3.427.640 € en 2019 et 3.562.514 € en 2018 soit un rythme d'investissement fortement ralenti. Ceci s'explique par le solde de programmes engagés (MDPA) et par une année de transition électorale à laquelle s'est ajoutée la crise sanitaire qui a fortement entravé les processus institutionnels. Par ailleurs, le rythme d'investissement est revenu à un niveau cohérent sur le budget OM après les efforts soutenus de ces dernières années pour remettre à niveau le parc matériel.

- **Sur le budget général**, les dépenses d'équipement brut 2020 à hauteur de 1.618.000 € auront été réalisées sans recours à l'emprunt par la mobilisation des subventions obtenues sur les projets en cours de développement. L'exercice 2020 se solde même avec une augmentation du fonds de roulement du budget général à hauteur de 55.000 €, soit +2,6 %.
- **Le budget annexe des ordures ménagères** a requis en 2020 241.000 € de dépenses d'équipement brut. Ces investissements n'ont pas fait recours à l'emprunt et le fonds de roulement a été consommé à hauteur de 50.000 €, soit 36 % du disponible.
- **Les budgets annexes des zones d'activité** ont généré en 2020 11.000 € de dépenses d'équipement brut, les chantiers d'agrandissement des zones du moulin à huile et des moulins d'Autingues étant décalés. Un déficit de 75.000 € est par ailleurs reporté sur la ZAE CDDO, correspondant au coût d'acquisition foncière.

Au 31 décembre 2020, le fonds de roulement est donc évalué à 2.811.575 €, décliné comme suit entre les différents budgets :

BG :	2.110.388 €
BOM :	61.936 €
ZAE moulin à huile :	88.061 €
ZAE Autingues :	626.556 €
ZAE CDDO :	<u>-75.366 €</u>

Total : 2.811.575 €

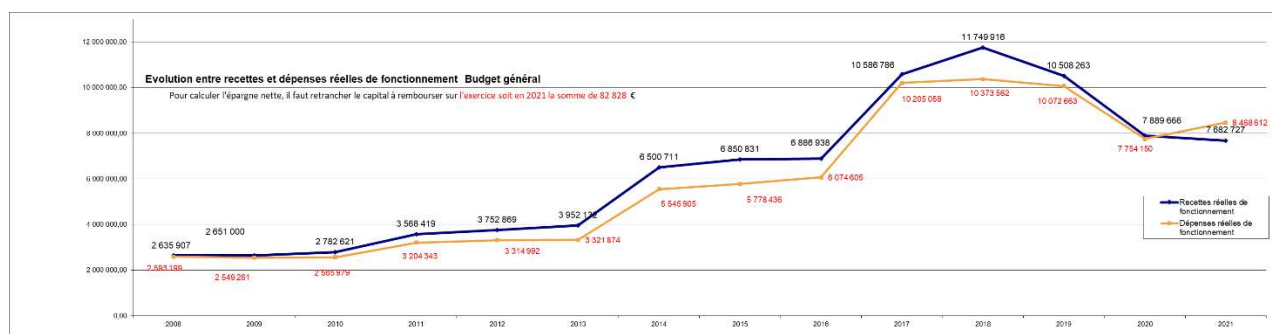
Les perspectives budgétaires 2021 laissent apparaître :

- Un déficit prévisionnel de gestion 2021 de 749K€ correspondant à une Epargne Brute négative de -785K€ sur le **BG, sous réserve de maintien du pacte financier local**.
Ce déficit prend en compte une subvention d'équilibre de 441.822 € au budget OM.
Le déficit de l'épargne brute devrait être ramené en réalisé autour de - 350K€ sur le budget général compte-tenu des marges de manœuvre prises dans l'élaboration budgétaire, soit une épargne nette négative de l'ordre de -430K€.
- Une section de fonctionnement du Budget OM équilibrée par une subvention du budget général de 441.822 €, en augmentation par rapport à 2020 du fait de l'absence d'excédent antérieur reporté. Cette subvention d'équilibre couvre le déficit pesant sur la section de fonctionnement du budget OM lié à la charge d'amortissement et générera une épargne brute de l'ordre de 370K€ et une épargne nette de l'ordre de 200K€ qui viendront atténuer d'autant les épargnes brutes et nettes négatives du budget général.
- Un résultat déficitaire sur les ZAE hors travaux une fois financé également le déficit de la ZAE CDDO, correspondant à la charge de la dernière annuité d'emprunt pesant sur la ZAE de Guînes (47.426 €)
- Des dépenses d'équipement brut sur le BG à hauteur de 2.470.000 € TTC en intégrant l'engagement du programme de la MDPL, le tiers-lieu numérique, l'extension du système de vélopartage, la mise en accessibilité de l'école de musique de Guînes, la poursuite de l'OPAH et des études Gemapi.
Ces dépenses d'équipement brut sont couvertes budgétairement par les subventions et le FCTVA à hauteur de 62,8 % et par l'autofinancement par consommation du fonds de roulement pour le reste.
- Une perspective de dépenses d'investissement OM sur 2021 de 328.000 € intégrant un portique de lavage PL et la perspective de renouvellement d'une BOM autofinancés grâce aux amortissements qui sont eux-mêmes couverts par la subvention d'équilibre issue du budget général.
- Le développement des ZAE des moulins d'Autingues et du moulin à huile est préfinancé sur les budgets correspondants ; celui de la ZAE du CDDO sera à financer intégralement par un emprunt de l'ordre de 800.000 € qui sera largement couvert par les ventes de parcelles (perspectives de cession de 30.000 m²/45.000 à 35 €/m² = 1.050.000 €). L'extension de la ZAE des moulins d'Autingues pourra être engagée après prise en considération du PPRI et la création de la ZAE du Camp du drap d'or exigera au préalable la levée du contentieux foncier afférent. Il est peu probable que ces opérations soient in fine réalisées en 2021.

La question du déséquilibre de la section de fonctionnement du BG et compte-non tenu par ailleurs de l'hypothèque pesant chaque année sur le pacte financier local à hauteur de 300.000 € devrait être couverte à compter de 2023 par le **contrat de réciprocité** signé avec GCTM qui devrait rapporter environ 750.000 € par an à la CCPO. Toutefois cette perspective demeure une hypothèse non garantie au regard des aléas techniques du chantier et il serait prudent de veiller à assurer par d'autres leviers l'équilibre structurel de la section de fonctionnement du budget général.

Ces perspectives laissent augurer, en l'état des paramètres connus et évalués **et avec un pacte financier local maintenu**, un résultat budgétaire équilibré jusque la fin de l'exercice 2022 compte-tenu des reports antérieurs. **Si le pacte financier n'était pas maintenu, il faudrait compenser 600.000 € sur les 2 ans et l'équilibre budgétaire serait rompu.**

Graphe Budget général



Focus sur les perspectives budgétaires 2021 :

1.2 LES HYPOTHESES D'EVOLUTION ENVISAGEES ET LES MARGES DE MANŒUVRE POUR CONSTRUIRE LE PROJET DE BUDGET :

➤ Concours financiers :

- ✓ DGF Stable à hauteur de 1.275.000 €
- ✓ Autres participations (compte 7478) : 648.000 €

➤ Fiscalité :

- ✓ Recettes fiscales : 5.145.000 € dont 600.000 € issus du FPIC dans le cadre du maintien du pacte financier local

➤ Tarification : Les redevances et droits à caractère social représentent un volume très modeste pour le budget général de l'ordre de 1,7 % des RRF ; ils sont principalement constitués des produits issus des régies enfance et école de musique.

➤ Subventions de fonctionnement versées : 1.014K€ Ce poste est en évolution budgétaire sensible :

- Subventions aux budgets annexes et structures rattachées : 851K€ (OM 441K€, OT 160K€, CIAS 240K€)
- Subventions aux partenaires économiques, sociaux et environnementaux 90K€ (fabrique défi, Calaisis initiatives, BGE, Gdon...)
- Divers : 73K€ dont festivités CDDO 40K€ et subventions diverses.

➤ Principales évolutions relatives aux relations financières entre l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et les communes : L'hypothèse budgétaire est construite sur les bases d'attributions de compensation maintenues au niveau de 2020 et dans le strict respect du pacte financier local sur la base d'une recette de FPIC nette identique (600.000 €). En cas de remise en question du pacte financier et d'application du dispositif de droit commun la perte nette de recette communautaire serait de l'ordre de 300.000 €.

➤ RH : Le budget est construit avec une perspective globale d'évolution budgétaire de 2,38% entre le BP 2020 et le BP 2021 (budget général et OM groupés), tenant compte du glissement vieillesse technicité.

1.3 FOCUS SUR LES BUDGETS ANNEXES

❖ Budget annexe des ordures ménagères :

- La gestion 2020 dégage un excédent réel de fonctionnement net sur l'exercice de 231.000€. Ce budget est grevé de lourdes charges nettes d'amortissements (397.000 € en 2020) qui auraient généré un déficit de la section de fonctionnement en l'absence de la subvention d'équilibre du budget général.
- Concernant l'exercice 2021, le budget sera équilibré en section de fonctionnement compte tenu d'une part d'une charge nette d'amortissement de 370.000 € et d'une recette d'équilibre du budget général prévisionnelle de 441.822 €. Cet équilibre de la section de fonctionnement devrait générer une épargne brute positive de 370.000 €
- Concernant la section d'investissement, celle-ci aura été excédentaire en 2020 de 73.307 €, permettant la reconstitution de la capacité d'autofinancement des investissements dans la perspective d'un cycle de renouvellement adapté du matériel.

❖ Budget ZAE moulin à huile :

- La gestion 2020 (opérations réelles) dégage un déficit global de 50.892 € lié à l'annuité de la dette alors qu'aucun terrain n'a été vendu. Pour 2021, il est prévu de solder la dette pour un montant de 47.426 €. Les travaux de viabilisation des 4 dernières parcelles pourront être couverts par autofinancement restant disponible à hauteur de 36.649 € et le produit de la vente des parcelles.
- En termes de prospective et compte-tenu des éléments suivants :
 - Solde disponible après remboursement de la dernière annuité : 36.649 €
 - Terrains restant à vendre : 7019m²x31 € : 217.589 €
 - Marge pour travaux: 254.238 €

❖ Budget ZAE du camp du drap d'or :

- Le budget annexe de la zone d'activité du camp du drap d'or laisse apparaître à l'issue de 2020 un déficit cumulé de 75.366 €. Ce budget donnera lieu à des dépenses d'investissement (viabilisation) dès lors que le locataire aura quitté les terrains acquis par la communauté de communes. Une procédure est en cours et il est proposé d'attendre la clôture de celle-ci pour inscrire les crédits nécessaires. En l'attente, le budget 2021 est rééquilibré par une avance du budget général.

❖ Budget ZAE moulin d'Autingues :

- Le budget de la ZAE d'Autingues n'a connu aucune cession 2020 ; il présente un excédent global de 626.556 € au terme de l'exercice, issu pour 443.865€ d'un prêt du budget général en 2017 destiné à couvrir les travaux de viabilisation qui ont été reportés en 2021.
- En termes de perspectives, la zone actuelle compte un terrain restant à céder pour la somme de 40.000 €. vérifier
 - Reports antérieurs: + 626.556€
 - Terrains restant à vendre : + 40.000 €
 - Perspectives de ventes de nouveaux terrains : + 496.000 € (sous réserve PPRI)
 - Marge pour travaux : 1.162.556 €

1.4 LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

Dans le cadre de son plan prévisionnel d'investissements, la communauté de commune Pays d'Opale a délibéré sur son budget général plusieurs autorisations de programme :

- PLUI
- Signalétique
- Maison de pays de l'Ardrésis
- Maison de Pays de Licques
- OPAH

Une nouvelle autorisation de programme relative à la réalisation du tiers lieu numérique est à prévoir dès le BP 2021.

▪ Autorisation de programme Maison de Pays de l'Ardrésis

L'autorisation de programme a été votée par délibération n°205 du 4 décembre 2017 ; Le solde de cette opération qui arrive à son terme est prévu comme suit :

AUTORISATION DE PROGRAMME MAISON DE PAYS DE L'ARDRESIS AVEC CREDITS DE PAIEMENT PAR EXERCICE				
Exercice	Dépenses/ article	Dépenses montant TTC	Recettes article + organisme	Recettes montant
CP				
2017	2031 frais d'études	223 617	1311 Etat FSIPL	60 000
	2033 insertions	1 645	1311 Etat TEPCV	80 000
	2313 constructions	1 290	1311 Etat DETR	90 400
			1312 Région HDF MOE	125 000
2018	2031 frais d'études	18 237	1311 Etat FSIPL	65 000
	2313 Travaux	1 428 725	1311 Etat DETR	60 400
	238 Avances	81 020	1311 Etat FNADT	29 200
			1312 Région HDF	125 000
			1312 Région HDF travaux	290 000
			1313 CD 62	161 355
			1318 CAF nationale	200 000
			1318 CAF 62	313 303
			1318 MSA	50 000
2019	2313 Travaux	1 908 204	1311 Etat TEPCV	80 000
	2184 Mobilier	106 093	1311 Etat DETR	30 000
	2188 Autres immobilisations corporelles	898	1312 Région HDF travaux	200 000
			1313 CD62 travaux	100 000
			1318 CAF nationale	130 000
			CAF 62	152 842
			238 AVANCE	81 020
2020	2188 Autres immobilisations corporelles	4 806		
	2313 Travaux	639 476		
			Autofinancement	2 243 480
			(dont FCTVA environ 900.000 €)	
2021	2313 Travaux	252 989		
Total AP		4 667 000		4 667 000

- **La fibre numérique :**

La communauté de communes adhère au syndicat mixte La Fibre Numérique 62 59 qui a organisé à compter de 2018 et jusque 2021 le déploiement de la fibre numérique sur le territoire communautaire. Le solde de cette opération est prévu en 2021 pour 30.000 €

- **L'OPAH :**

la dépense est étalée sur 4 ans sur la section d'investissement à compter du BP 2019. Pour 2021, les inscriptions de crédits sont de l'ordre de 152.000 €

- **La signalétique :**

2021 sera l'année du déploiement complet de cette opération avec l'inscription de 288.000 € de crédits.

- **La Maison de Pays de Licques**

146.000 € seront portés au budget 2021 pour engager la maîtrise d'œuvre de cette opération évaluée à 4.000.000 € HT qui se déroulera sur 2021, 2022 et 2023 et dont le concours de maîtrise d'œuvre est actuellement en cours.

- **Le tiers-lieu numérique**

Ce projet sera porté budgétairement sur l'exercice à hauteur de sa globalité soit 677.000 € avec une perspective de réalisation sur 2021 et 2022.

1.5 ETAT DE LA DETTE

LISTE DES EMPRUNTS (TOUS BUDGETS) : Aucun emprunt n'a été souscrit en 2020 et un emprunt a été soldé. La perspective est très favorable sans emprunt nouveau nécessaire à l'équilibre budgétaire 2021 et avec 3 emprunts arrivant à échéance, générant une diminution de l'annuité 2022 tous budgets confondus d'un tiers soit de plus de 100.000 € d'économie par rapport à 2021.

Budget général :

Objet	Prêteur	Capital initial	Date encaissement	Durée	Date dernière échéance
PRET TRAVAUX MINOTERIE BOUTOILLE	CREDIT AGRICOLE	1 200 000.00	31/12/2016	20 ans	28/08/2036
TRANSFERT ECOLE DE MUSIQUE	CAISSE D'EPARGNE	260 861.88	01/01/2012	17,25 ans	28/02/2029
TRANSFERT MAISON DE L'ENFANT	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	65 748.15	01/06/2011	10 ans	01/06/2021
CONSTRUCTION MAISON DE PAYS D'HARDINGHEN	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	400 000.00	01/08/2004	15 ans	01/08/2019

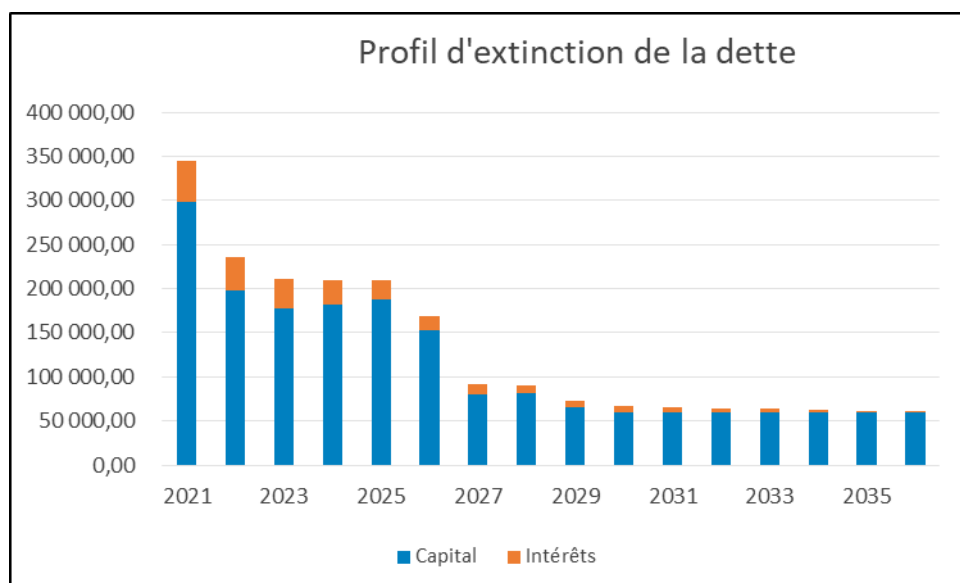
Budget annexe OM :

Objet	Prêteur	Capital initial	Date encaissement	Durée	Date dernière échéance
BACS DE COLLECTE SELECTIVE	DEXIA	615 294.45	01/02/2011	15 ans	01/01/2026
NOUVEL ENSEMBLE ROUTIER	CAISSE D'EPARGNE	150 000.00	08/06/2010	10 ans	10/06/2020
BENNE DE COLLECTE ET NOUVEAUX CONTENANTS	CAISSE D'EPARGNE	250 000.00	15/04/2011	15 ans	25/04/2026
BACS COLLECTE SELECTIVE	CAISSE D'EPARGNE	450 000.00	11/06/2010	15 ans	10/06/2025
FINANCEMENT D'UN ENSEMBLE ROUTIER	CREDIT AGRICOLE	160 000.00	15/04/2015	7 ans	15/04/2022
GPS VEHICULE	CAISSE D'EPARGNE	250 000.00	25/11/2016	5 ans	25/07/2021

Budget annexe ZAE Guînes :

Objet	Prêteur	Capital initial	Date encaissement	Durée	Date dernière échéance
PRET ZAE	CREDIT AGRICOLE	567 200.00	20/12/2006	15 ans	20/01/2021

ENCOURS DE LA DETTE (TOUS BUDGETS) :



RATIOS :

Encours de la dette au 31dec. 2020 (globalisé) / Population : 25250

L'encours de la dette communautaire est modeste et le capital restant dû est réparti comme suit au 1^{er} janvier 2021 :

- ZAE moulin à huile : 47.323 €
- CCPO budget général : 1.118.775 €
- Service de gestion des déchets : 677.448 €

Soit un total de 1.843.546 € contre 2.152.536 € au 01/01/2020.

Soit une dette au 01/01/2021 de 73 €/habitant (25.250 habitants)

Encours de la dette au 31 dec.2020 / Recettes réelles de fonctionnement (budget 2021):

Ce ratio est très faible puisque ramené aux recettes réelles de fonctionnement du budget général et du budget OM, l'encours de la dette globalisée représente 1.843.546 € / 11.559.549 (7.682.727+ 3.876.822) = 15,95 %

Charges réelles de fonctionnement et remboursements de dette 2021 / Recettes réelles de fonctionnement (budget 2021) :

DRF 2021 BG + OM = 8.468.612 + 3.506.35 = 11.974.967 €
Remboursement dette 2021 = 47.323+82.828+168.473 = 298.624 €

- ZAE moulin à huile : 47.323 €
- CCPO Budget général : 82.828 €
- Service gestion des déchets : 168.473 €

Soit un total de charges réelles de fonctionnement + remboursement dette = 12.273.591 € supérieur aux recettes réelles de fonctionnement (11.559.549 €) de 714.014 € et couvert par les excédents reportés en section de fonctionnement (BG : 1.826.909 €; OM : 0 €).

Ratio : 12.273.591/11.559.549 = 1,06

Ce ratio ne doit pas dépasser 1. La perspective de réalisation budgétaire devrait le ramener autour de 1,02 mais il est clair que la collectivité est confrontée à un problème d'effet ciseaux sur l'épargne brute avec des dépenses réelles supérieures aux recettes réelles de fonctionnement en attendant les retombées fiscales du projet Eleclink attendues en 2023.

Il importe d'envisager toute mesure utile pour se prémunir d'un décalage dans la perception de cette ressource afin de garantir l'équilibre structurel des comptes communautaires et de considérer que cette ressource nouvelle aura vocation à générer de l'épargne brute constitutive de capacité d'autofinancement pour les investissements futurs.

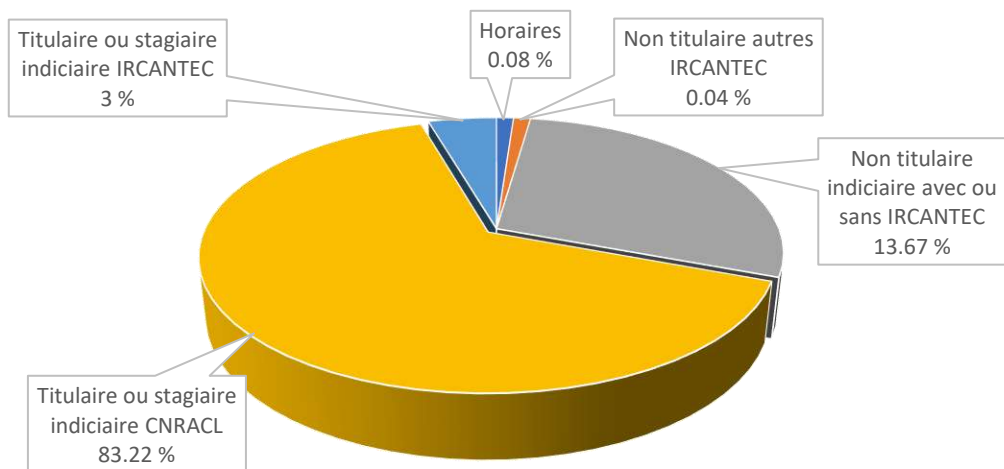
2 LE VOLET RESSOURCES HUMAINES

2.1 STRUCTURE DES EFFECTIFS ET DEPENSES DE PERSONNEL

Le nombre d'agents de la CCPO est de 113 au 01/01/2021 (Titulaires, stagiaires, CDD, CDI) dont 87 sur le budget général et 26 sur le budget OM.

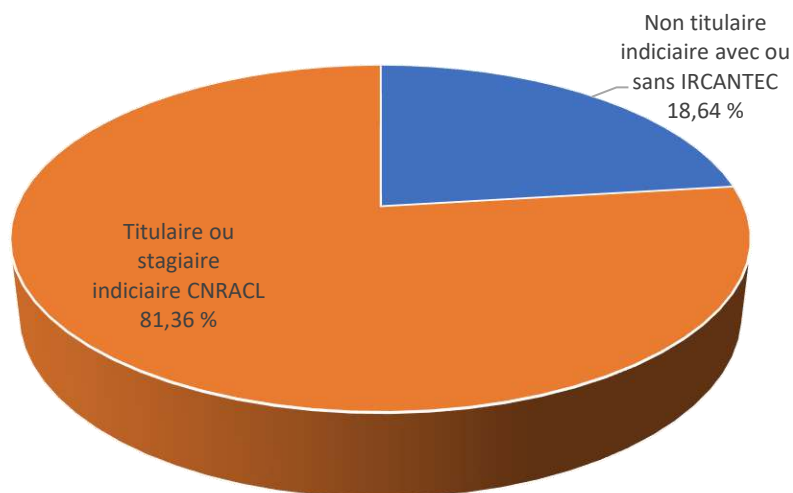
➤ Budget général

Masse salariale			
Catégories	Nbre d'agents	Montant	%
Horaires	1	2 076,92	0,08
Non titulaire autres IRCANTEC	1	996,00	0,04
Non titulaire indiciaire avec ou sans IRCANTEC	25	349 898,04	13,67
Titulaire ou stagiaire indiciaire CNRACL	57	2 130 573,60	83,22
Titulaire ou stagiaire indiciaire IRCANTEC	4	76 701,96	3,00
TOTAL	87	2 560 246,52	100,00

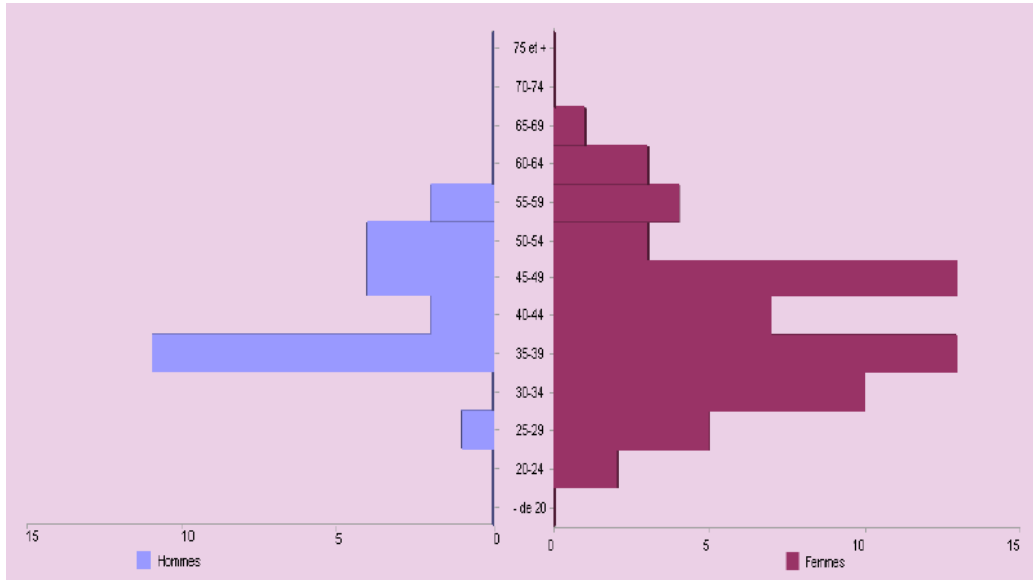


➤ **Budget ordures ménagères**

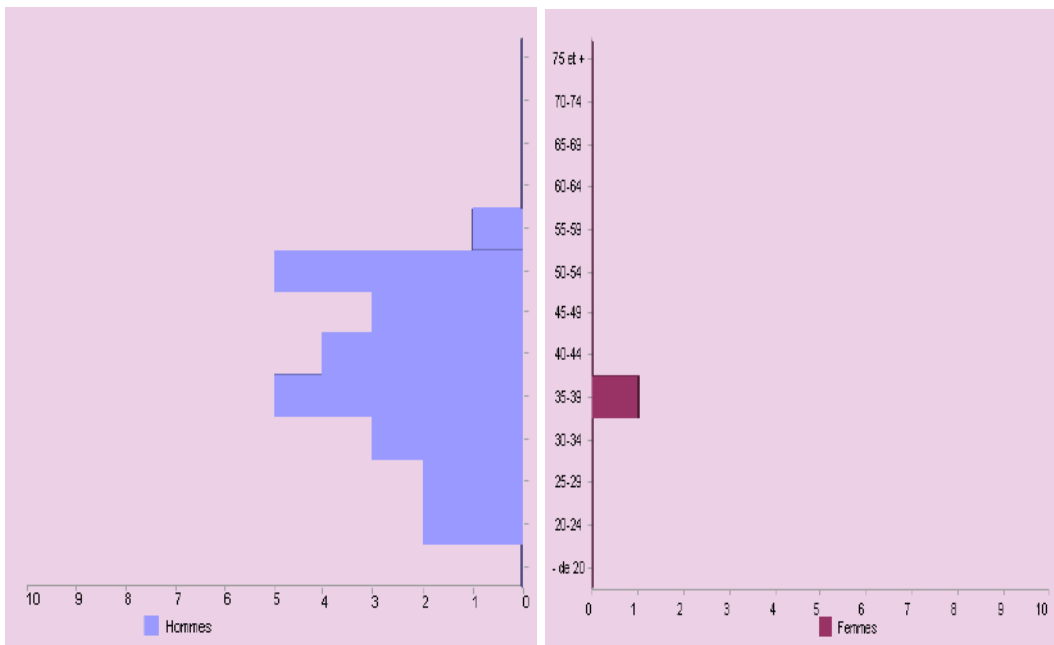
Masse salariale			
Catégories	Nbre d'agents	Montant	%
Non titulaire indiciaire avec ou sans IRCANTEC	6	167 754,60	18,64
Titulaire ou stagiaire indiciaire CNRACL	20	732 104,04	81,36
TOTAL	26	899 858,64	100,00



Pyramide des âges 2021 budget général



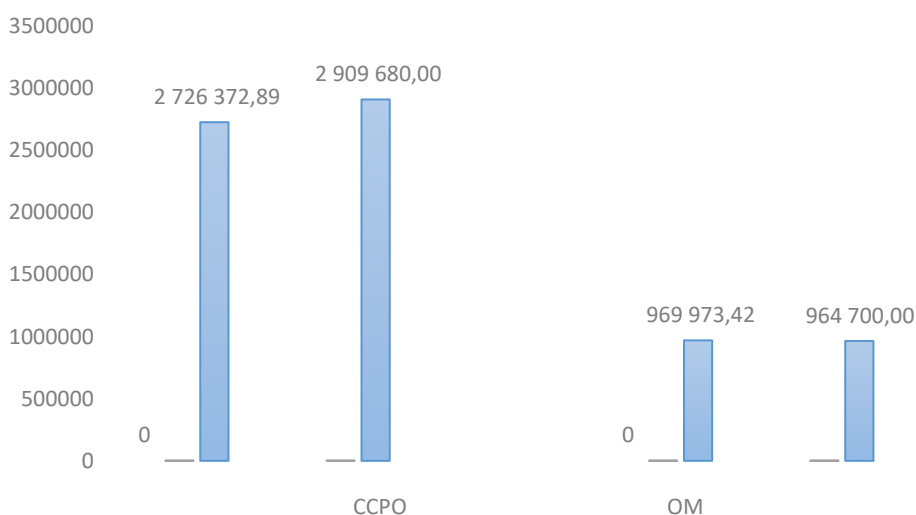
Pyramide des âges 2021 budget OM



SYNTHESE DEPENSES DE PERSONNEL 2020 ET PERSPECTIVES 2021 (TOUS BUDGETS)

Evolution dépenses de personnel

Evolution charges personnel 2020-2021



En 2021, les évolutions des dépenses de personnel s'expliquent par :

- La mise en œuvre des mesures gouvernementales et notamment la poursuite et fin du PPCR (parcours professionnel des carrières et des rémunérations).
- Promotion interne, réussite à concours, changement de grade, mise à disposition de 2 agents par la Ville d'Ardres et le CIAS
- Glissement Vieillesse Technicité

2.2 DETAILS ELEMENTS DE REMUNERATION

	Budget principal			Budget OM		
	2020	2021 (perspective)	Evolution	2020	2021 (perspective)	Evolution
Rémunération principale titulaire	1 219 890,48	1 218 997,08	-0,07	386 548,34	389 204,64	0,69
NBI, SFT, IR	56 509,77	58 067,64	2,76	10 813,64	11 115,60	2,79
Autres indemnités titulaires	301 334,34	296 923,32	-1,46	120 561,61	125 507,40	4,10
Rémunération principale non titulaire	217 376,82	243 827,16	12,17	108 836,59	97 179,12	-10,71
Autres indemnités titulaires	13 136,77	18 227,88	38,75	19 794,85	19 578,12	-1,09
Emplois insertion	0,00			14 681,28	0,00	-100,00
TOTAL	1 808 248,18	1 836 043,08	1,54	661 236,31	642 584,88	-2,82

Heures complémentaires/supplémentaires rémunérées :

2020	Budget général	Budget OM
Heures complémentaires	9 822,67	300,23
Heures supplémentaires	114,69	26 630,91
Interventions astreintes	12 214,40	13 494,00
TOTAL	22 151,76	40 425,14

Les heures supplémentaires/complémentaires (HS/HC) 2020 concernent principalement pour le budget général le personnel d'entretien des locaux.

Pour le budget OM, le volume des HS/HC a été rendu nécessaire pour maintenir le service dans toutes circonstances (absences imprévues, jours fériés).

Avantages en nature :

Pour l'année 2021, un type d'avantage en nature est recensé :

- Attribution d'un véhicule de service avec remisage afin d'assurer les astreintes du service technique en fonction du planning établi par le directeur du service.
- Attribution d'un véhicule de service avec remisage au directeur des services techniques au regard de la multiplicité des sites d'intervention et de la disponibilité requise.
- Attribution d'un véhicule de service avec remisage afin d'assurer le bon fonctionnement du service gestion des déchets ménagers au directeur du service.

2.3 MOUVEMENTS DE PERSONNEL

En 2020 :

1 sortie : 1 refus de titularisation (adjoint d'animation MDPA)

3 entrées : 3 nominations stagiaires (1 OM / 1 service comptabilité et 1 responsable urbanisme)

14 accroissements ponctuels d'activités et remplacements (7 enfances/1culture/6 OM)

Perspectives 2021 :

2 stagiairisations possible pour 2 agents

1 départ : 1 attaché territorial hors classe

1 départ en retraite : 1 rédacteur

1 mutation : 1 adjoint administratif au service urbanisme

Evolutions de carrière :

En 2021

- 1 promotion interne au grade d'ingénieur
- 1 nomination au grade de puéricultrice classe supérieur (intégration après détachement)
- 1 obtention de concours d'une adjointe d'animation, devenue auxiliaire de puériculture principale de 2^{ème} classe

2.5 DUREE EFFECTIVE DU TRAVAIL

L'organisation du travail à la Communauté de Communes Pays d'Opale répond à l'organisation suivante :

- Textes de référence : Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale
- Décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique d'Etat et dans la magistrature
- Décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour application de l'article 7-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale.

L'organisation du temps de travail a été adoptée en cours d'année 2017 après avis favorable du comité technique de la collectivité.

Sont concernés par le protocole :

Les personnels titulaires, stagiaires, non titulaires de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel en position d'activité au sein des services de la communauté de communes Pays d'Opale.

Le cas échéant, les agents de droit privé : Pour ces derniers, il sera appliqué le principe de proportionnalité au temps de travail effectué

Le décompte du temps de travail est réalisé sur la base d'une durée annuelle de travail effectif de 1607 heures/ an de travail effectif pour un temps plein.

Le nombre de jours travaillés/an est élaboré sur une base de 222 jours soit une moyenne de 36h15 hebdomadaires de travail

CA : 25

ATT : 6

Fériers : 8 (moyenne)

WE : 104

Total : 143 jours d'absence de service >>> 365-143=222 jours de travail

2.5 LES ORIENTATIONS 2021

Les principaux enjeux RH de la CCPO restent les suivants :

- Maitrise de la masse salariale ;
- Prise en compte de la pyramide des âges ;
- Adapter régulièrement l'organisation pour une meilleure efficience ;

En 2021 comme auparavant, les remplacements des arrêts maladie et maternité seront limités et examinés au cas par cas selon des critères de continuité de service, de normes d'encadrement et de face à face avec les usagers.

En contrepartie de cet effort la collectivité prévoit pour 2021 le maintien d'une politique active d'avancement de grade et de promotion interne qui permettra de reconnaître l'implication des agents.

Une vigilance particulière sera portée sur les situations individuelles des agents qui rencontrent des difficultés de santé et les actions de reclassement seront envisagées.